



Concours communal

« Maisons Fleuries » 2018

Vous embellissez et fleurissez votre cadre de vie ?

Participez au concours
et inscrivez-vous avant le **25/05/2018**

Cette participation est gratuite. Il vous suffit de compléter la fiche d'inscription ci-après et de la remettre à la mairie.



Que cherche à apprécier le jury ?

L'embellissement floral et végétal est un élément essentiel d'appréciation, toutefois **la note privilégie la qualité plutôt que la quantité**. Elle se décompose comme suit :

Composition paysagère et associations végétales 20 points

Composition d'ensemble : choix varié de végétaux et de plantes adaptées aux spécificités du Finistère, recherche d'originalité dans les compositions, bonne intégration dans l'environnement.

Couleurs et formes 20 points

Equilibre et harmonie dans les couleurs, volumes et surfaces

Pérennité des compositions 20 points

Recherche de l'intérêt décoratif toute l'année.

Etat d'entretien et mise en valeur du patrimoine 20 points

Entretien général de l'espace et mise en valeur du patrimoine : allées, pelouses, végétaux, haies, clôtures, murets, mobilier de jardin, pots, jardinières...

Mise en place de techniques alternatives 20 points

Dans l'optique d'une meilleure prise en compte de l'environnement, la gestion raisonnée de l'eau et des produits chimiques est prise en considération dans la mesure où elle peut être évaluée :

utilisation de paillage, de plantes couvre-sols, de plantes mieux adaptées aux contraintes climatiques, réserve d'eau de pluie, arrosage raisonné, compostage, désherbage alternatif, absence de désherbage chimique, absence de plantes invasives...

Les participants au concours s'engagent à autoriser le jury à entrer, le cas échéant, dans leur propriété afin de permettre une meilleure appréciation des techniques alternatives.

Il jugera en fonction des éléments visibles et mesurables lors de la visite.

La date de passage et les conditions climatiques seront bien entendu prises en compte.



Formulaire d'inscription Concours communal des « Maisons Fleuries » 2018

à remettre à votre mairie
avant le **25/05/2018**

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél.

S'inscrit dans la catégorie suivante (cocher une seule case) :

1^{ère} catégorie : Établissements accueillant la **clientèle touristique (hôtels, restaurants, locations saisonnières** labellisées ou classées, **campings** privés, équipements touristiques, commerces et services...)

2^e catégorie : Maisons avec **jardin très visible de la rue**

3^e catégorie : **Balcons, terrasses, fenêtres, petits jardins (de moins de 100 m²) très visibles de la rue**

4^e catégorie : **Espaces le long de la voie publique** (talus, murs...), **espaces collectifs** (îlots dans lotissements, lavoirs, fontaines...)

5^e catégorie : Exploitations agricoles **en activité** (l'ensemble : maison, accès à l'exploitation et bâtiments d'exploitation)

Et autorise le jury à entrer dans ma propriété.

Fait à Le

Signature :